

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **MARE-A-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Felix LEINEMANN**  [**Felix.Leinemann@ec.europa.eu**](mailto:Felix.Leinemann@ec.europa.eu)  **+32 2 2983093**  1  **4ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………….** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

La direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) a comme objectif de développer le potentiel de l'économie maritime européenne et de sauvegarder la pêche durable, un approvisionnement stable de produits de la mer, des mers en bonne santé et des communautés côtières prospères - pour les européens de ce jour et les futures générations. Nous développons et mettons en œuvre la politique de pêche commune, et nous promouvons une approche intégrée à toutes les politiques maritimes, entièrement alignées et apportant un soutien direct au Pacte Vert pour l'Europe.

La DG MARE emploie environ 370 personnes, distribuées sur 5 directions et 20 unités. La vaste étendue de ses responsabilités apporte un environnement de travail intéressant et plein de défis. Avec ses circuits hiérarchiques courts, le travail se traduit dans des résultats tangibles avec un impact direct sur le terrain et auprès des parties prenantes.

L'unité A2 développe e soutient des initiatives et projets qui contribuent à la construction d'une économie maritime (bleue) forte et résiliente et qui découvrent de nouvelles sources de croissance durable dans nombre de secteurs de l'économie bleue émergeants. De plus, l'équipe travaille sur des sujets transversaux de l'économie comme la planification de l'espace maritime, ainsi que les aspects internationaux de l'économie bleue et le financement durable. L'unité est responsable pour la politique d'aquaculture de l'UE. Elle travaille en étroite coopération avec beaucoup d'autres unités à la DG MARE et à travers la Commission, étant donné que ses politiques sont liés à beaucoup de politiques différentes dont la santé et l'environnement. L'unité fait partie de la Direction A: "Politique maritime et économie bleue" et comprend une équipe dynamique et motivée d'environ 15 personnes. La direction promeut activement un esprit de travail collaboratif entre ses quatre unités.

Nous offrons une position ambitieuse en tant qu'officier politique pour l'aquaculture. Ceci inclût les tâches suivantes:

* Offrir du conseil politique et du soutien pour le développement de la politique d'aquaculture de l'UE en accord avec la politique commune de la pêche et le développement d'une économie bleue durable, afin de contribuer à la mise en œuvre du Pacte Vert pour l'Europe;
* Promouvoir la coordination et la coopération sur la politique d'aquaculture et l'économie bleue dans les différents bassins maritimes de l'UE avec les administrations de pêche et d'aquaculture des Etats membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et organes tels que les “Friends of Freshwater Fish”, les organes de l'Organisation pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) qui s'occupent de l'aquaculture au niveau mondial ou régional;
* Contribuer à la préparation de l'input de l'unité à l'exercice de programmation 2021-2027, notamment pour les programmes opérationnels du FEAMP et quant à l'analyse des plans stratégiques nationaux pour l'aquaculture; et établir des liens avec d'autres services de la Commission à cette fin;
* Contribuer à l'évaluation, au développement et la mise en œuvre d'autres politiques de l'UE qui ont de l'importance pour l'aquaculture;
* Donner de l'input et de l'expertise aux aspects transversaux et sectoriels de la politique maritime et contribuer, où approprié, au développement de projets spécifiques;
* Contribuer à l'input de l'unité aux processus de la DG MARE pour le développement de la politique, y inclus des contributions à des propositions, documents de fond, textes législatifs, briefing, réponses à des lettres ou autres demandes;
* Préparer et participer à des réunions avec d'autres services de la Commission et des institutions de l'UE ou internationales concernant l'aquaculture, échanges d'informations avec des autorités publiques et parties prenantes dans les Etats membres et pays partenaires.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : sciences marines, l'ingénierie, sciences politiques, droit ou économie. La biologie marine ou la médecine vétérinaire seraient considérées un atout.

Expérience professionnelle

Expérience de travail dans une administration nationale/régionale dans le domaine de l'aquaculture/ de la pêche/ politique maritime/ économie bleue. Une expérience opérationnelle ou pratique dans au moins un des domaines suivants: aquaculture, pêche, avis scientifique marin ou recherche marine, protection de l'environnement marin, seraient un atout. Une expérience de travail dans ou avec les institutions européennes, ou dans la mise en œuvre de la politique de l'aquaculture au niveau national serait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais (en écrit et parlé). La connaissance additionnelle du français (écrit et parlé) et d'autres langues serait considérée un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)